RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

UNION EUROPEENNE

COMITE REGIONAL DE PROGRAMMATION DES FONDS EUROPEENS 2014-2020 EN FRANCHE-COMTE ET MASSIF DU JURA

COMPTE RENDU DE LA CONSULTATION ECRITE DU 07 AU 11 MAI 2020 (FEADER) ET DU 27 AVRIL AU 11 MAI 2020 (FEDER)

Le Comité régional de programmation commun des fonds européens 2014-2020 en Franche-Comté a fait l'objet d'une consultation écrite FEADER qui s'est déroulée du 07 au 11 mai 2020 et d'une consultation écrite FEDER du 27 avril au 11 mai 2020.

Dossiers soumis à l'avis des membres du Comité régional de programmation :

PDR FEADER

Programmation pour avis :

Dispositif 6.1.1 –Dotation Jeunes Agriculteurs

15 dossiers présentés pour programmation

Coût total : 614 800,00 €
FEADER : 469 280,00 €

Avis du Comité sur la Sélection : Favorable
Avis du Comité sur la programmation : Favorable

Dispositif 7.1.B – Etablissement et révision DOCOB :

1 dossier présenté pour programmation

Coût total : 15 000,00 €
FEADER : 9 450, 00 €

Avis du Comité sur la priorisation des projets : Favorable
Avis du Comité sur la programmation : Favorable

Dispositif 7.6.C1 Contrats Natura 2000 forestiers :

1 dossier présenté pour programmation

Coût total : 10 560,00 €
FEADER : 6 552,80 €

Avis du Comité sur la priorisation des projets : Favorable
Avis du Comité sur la programmation : Favorable

Lors de ce comité, il a été programmé 485 382,80 euros de Feader. En incluant les contributions des mesures surfaciques actualisées, le niveau d'avancement global de programmation s'élève à 366 166 424,52 € euros soit 79.63% de la maquette du PDR Franche-Comté.

Axe 1 – OS 1.3 – FC0023049 – 13030 BGE Franche-Comté – Entrepreneurs de demain 2019

Coût total : 626 784,03 €
FEDER : 244 677,03 € (39 %)

Dossier instruit par Valérie CHAMPROY-TISSERANT

Objet de l'opération :
C'est l'un des cinq projets retenus, par un comité de sélection réuni le 20 juin 2019, dans le cadre de l'appel à projets FEDER « création-reprise d'entreprises 2019 » lancé le 30 avril 2019. L'assiette éligible du FEDER est calculée sur la base des seules dépenses de personnel.
Le projet « Entrepreneurs de demain 2019 » propose d'accueillir et d'accompagner un plus grand nombre de porteurs de projets et d'entreprises, sans discrimination, à savoir tout type de porteur de projets et entreprises de moins de 3 ans sur des activités classiques mais aussi dans l'innovation et l'économie sociale et solidaire. Le parcours d'accompagnement est un processus itératif dans lequel les étapes vont interagir les unes avec les autres, et ne vont pas strictement se succéder. Ainsi, les modalités seront adaptées au profil du porteur de projet et à la situation. C'est le conseiller, référent unique du parcours, qui a la mission de construire le parcours adapté et de l'ajuster au fur et à mesure à la progression de la personne. Le conseiller met en œuvre une ingénierie de parcours en activant les ressources dont la personne a besoin et en utilisant différentes méthodes et outils.

Avis du Comité : Favorable

Axe 1 – OS 1.3 – FC0023071 – 13029 Accompagnement à la création d'entreprises – Chambre de Métiers et de l'Artisanat Région Bourgogne Franche-Comté

Coût total : 107 068,18 €
FEDER : 42 827,00 € (40 %)

Dossier instruit par Valérie CHAMPROY-TISSERANT

Objet de l'opération :
C'est l'un des cinq projets retenus, par un comité de sélection réuni le 20 juin 2019, dans le cadre de l'appel à projets FEDER « création-reprise d'entreprises 2019 » lancé le 30 avril 2019. L'assiette éligible du FEDER est calculée sur la base des seules dépenses de personnel. La CMAI FC a obtenu la note de 140/200.
Ce plan d'actions vise tous les porteurs de projets actuels ou potentiels. Il couvre l'ensemble des phases de la création (de l'accueil au suivi post immatriculation), propose un accompagnement personnalisé en présentiel et à distance, s'appuie sur des outils numériques et intègre des opérations variées de communication, de mise en réseau, de test, de coaching, d'approfondissement des connaissances
La CMAI FC propose un accompagnement individuel des porteurs de projets jusqu'à l'immatriculation/reprise de leur entreprise ainsi qu'un suivi individualisé de l'entreprise créée ou reprise, jusqu'à 3 ans après son immatriculation/reprise, en trois phases : l'accueil des porteurs de projets, l'accompagnement individualisé et le suivi des nouvelles entreprises. Ces actions visent plus spécifiquement le secteur de l'artisanat.

Avis du Comité : Favorable

Axe 1 – OS 1.4 – FC0021739 – 14122 Vincent SAS Médical Innovation – VINCENT SAS

Coût total : 380 000,00 €
FEDER : 76 000,00 € (20 %)

Dossier instruit par Laura IBANEZ

Objet de l'opération :
En constante recherche de performance afin de faire face aux délocalisations potentiellement pratiquées par les donneurs d'ordres, mais aussi en quête d'innovations à proposer à nos clients du secteur médical, Vincent SAS est conduit régulièrement à développer de nouvelles technologies. Le projet MEDICAL INNOVATION, consiste dans l'intégration de deux lignes de production robotisées destinées à la production de solutions innovantes pour le secteur médical.
Amélioration de la productivité, efficience, automatisation, innovation, maîtrise énergétique, hygiène sont les objectifs principaux du programme soumis au FEDER, dans la continuité des efforts déployés par l'entreprise depuis de nombreuses années.

Avis du Comité : Favorable. Une demande d'avance est sollicitée.

A l'issue de la consultation écrite, la programmation du programme opérationnel Franche-Comté et Massif du Jura atteint 66,39 % de l'enveloppe (61,80 % pour le FEDER).

Le prochain CRP réunissant les PO et PDR de Bourgogne et de Franche-Comté, avait été prévu le jeudi 09 juin 2020 à 10h00, à Besançon. Compte-tenu des circonstances du Covid-19 et des mesures de prévention des risques associées, cette consultation prendra la forme d'une consultation écrite du jeudi 04 juin au mardi 16 juin.

Fait à Besançon le

La Présidente
du Conseil Régional
Pour Ordre Olivier RITZ

Signé par : Olivier RITZ
Date : 19/05/2020
Qualité : DGA Pôle Stratégie

Annexes :

Annexe 1 – FEDER : Tableau récapitulatif des opérations présentées

Annexe 2 – FEADER : Tableau récapitulatif des opérations présentées

ANNEXE 1 :

Programme opérationnel FEDER-FSE Franche-Comté et Massif du Jura 2014-2020
Volet FEDER – PROGRAMMATION INITIALE

Opérations ayant reçu un avis favorable du comité :
Programme opérationnel FEDER-FSE Franche-Comté et Massif du Jura 2014-2020

COMPTE RENDU DE LA CONSULTATION ECRITE

DU 27/04/2020 au 11/05/2020

N° Dossier	Libellé du dossier	Bénéficiaire	Fonds	Axe	OS	Coût total en cours	UE	Taux UE	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Bénéficiaire
FC0023049	13030 - Entrepreneurs de demain 2019	BGE Franche Comté	FEDER	AP01	OS 1.3	626 784,03 €	244 677,03 €	39,0%		382 107,00 €				- €
FC0023071	13029 - Accompagnement à la création d'entreprises	CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT INTERDEPARTEMENTALE DE FRANCHE COMTE	FEDER	AP01	OS 1.3	107 068,18 €	42 827,00 €	40,0%						64 241,18 €
FC0021739	VINCENT SAS 2019 MEDICAL INNOVATION	Vincent SAS	FEDER	AP01	OS 1.4	380 000,00 €	76 000,00 €	20,0%						304 000,00 €
3	**opérations présentées**				**TOTAL**	**1 113 852,21 €**	**363 504,03 €**		**- €**	**382 107,00 €**	**- €**	**- €**	**- €**	**368 241,18 €**

ANNEXE 2 :

Programme de développement rural Franche-Comté
Volet FEADER – programmation –POUR AVIS

Opérations ayant reçu un avis favorable du comité :

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL 2014-2020 Franche-comté
Comité régional de programmation du 4 au 11 mai 2020

Dispositif 6.1 A Dotation Jeunes Agriculteurs du PDR Franche Comté

Département	N° OSIRIS du dossier	Nom Prénom	Raison sociale de la société	Type d'Installation : Principale, Secondaire ou Progressive	zone : plaine, défavorisée ou montagne	Localisation du projet : commune	Critère HCF	Critère Valeur ajoutée / emploi		Critère Agro-écologie	Filière en déficit de renouvellement	Critère effort de modernisation / Coût de reprise	Dotation jeune agriculteur				4ème Modulation - Montant retenu sur les investissements prévus	Sélection : note obtenue en application de la grille de sélection.	Commentaires	Avis du Comité technique
								Sous-critère Valeur ajoutée	Sous-critère emploi			Tranche d'investissement	Montant DJA	Part Etat	Part FEADER	Top-Up Région HCF				
25	RFRC060120DT025004	**VERNIER Mickaël**	GAEC HUGONNOT-VERNIER	Principale	Montagne	BELVOIR	non		Adhésion service de remplacement			De 200 000 € à 350 000 €	38 300 €	7 660 €	30 640 €	- €	223 500 €	310	Lait AOP Non soumis à MAN	Avis favorable
25	RFRC060120DT025004	**TISSOT Guillaume**	IND	Principale	Montagne	LES FOURG	HCF		Adhésion service de remplacement	Rampes (pendillard ou pantins)		350 000 € et plus	55 200 €	10 080 €	40 320 €	4 800 €	390 000 €	315	Lait AOP Non soumis à MAN	Avis favorable
25	RFRC060120DT025003	**GUINCHARD Marion**	GAEC DES SAULES	Principale	Montagne	LES GRAS	HCF		Adhésion service de remplacement	Matériel - performance énergétique		350 000 € et plus	55 200 €	10 080 €	40 320 €	4 800 €	413 000 €	315	Lait AOP Non soumis à MAN	Avis favorable
25	RFRC060120DT025004	**MOUCHET Mathieu**	GAEC DES FUVES	Principale	Montagne	SOMBACOU	non		Adhésion service de remplacement	Matériel désherbage mécanique		De 200 000 € à 350 000 €	43 100 €	8 620 €	34 480 €	- €	240 000 €	315	Lait AOP Sous contrainte réglementaire MAN	Avis favorable
25	RFRC060120DT025004	**CESSIN Jérôme**	GAEC DU ROCHAT	Principale	Montagne	GELLIN	HCF		Adhésion service de remplacement			De 200 000 € à 350 000 €	47 900 €	8 620 €	34 480 €	4 800 €	240 000 €	315	Lait AOP Non soumis à MAN	Avis favorable
25	RFRC060120DT025003	**CORBET Charline**	GAEC DU VALLON HUOT	Principale	Défavorisée	BELVOIR	non		Adhésion service de remplacement	Culture de légumineuse		De 200 000 € à 350 000 €	39 900 €	7 980 €	31 920 €	- €	241 000,00 €	315	Lait AOP Sous contrainte réglementaire MAN	Avis favorable
70	RFRC060120DT070001	**MULLER Jessy**	GAEC Ferme Müller	Principale	Défavorisée	FOUGEROLL	Non	Circuit court/vente directe					18 200 €	3 640 €	14 560 €	- €	- €	310	sapins de Noël, petits fruits, verger, pommes de terre, maraîchage, 5 VA, Non soumis à MAN	Avis favorable
70	RFRC060120DT070001	**MULHEMATTER Jordan**	GAEC Mühlematter	Principale	Défavorisée	MOLLANS	Non	Circuit court/vente directe		GPS		De 100 000 € à 200 000 €	37 400 €	7 480 €	29 920 €	- €	112 273 €	295	lait Emmental Grand Cru, transformation, méthanisation, photovoltaïque, céréales, Non soumis à MAN	Avis favorable
39	RFRC060120DT039006	**REPECAUD Romain**	GAEC REPECAUD	Principale	Défavorisée	LAVIGNY	Non	Non	Adhésion service de remplacement	GPS	Non	De 100 000 € à 200 000 €	37 400 €	7 480 €	29 920 €	- €	100 006 €	315	Lait AOP Non soumis à MAN	Avis favorable
39	RFRC060120DT039007	**PAGET Mylène**	GAEC DE LA PAPETERIE	Principale	Montagne	SIROD	Non	Non	Adhésion service de remplacement		Non	De 100 000 € à 200 000 €	35 800 €	7 160 €	28 640 €	- €	103 750 €	310	Lait AOP Soumis à MAN	Avis favorable
39	RFRC060120DT039008	**GRESSET Justine**	GAEC DES CHAMPS MATIN	Principale	Montagne	MONTROND	HCF		Adhésion service de remplacement		Non	De 0 € à 100 000 €	30 400 €	5 120 €	20 480 €	4 800 €	- €	265	Lait conventionnel Non soumis à MAN	Avis favorable
39	RFRC060120DT039009	**MOSSUZ Pierre**	Ind	Principale	Montagne	ESSERVAL	HCF	Non	Adhésion service de remplacement		Non	350 000 € et plus	50 400 €	9 120 €	36 480 €	4 800 €	383 500 €	315	Lait AOP Non soumis à MAN	Avis favorable
39	RFRC060120DT039011	**ROUSSEL Jérémy**	GAEC BRUET ROUSSEL	Principale	Défavorisée	CHAMBLAY	HCF	Non	Adhésion service de remplacement	Matériel - réduction phytosanitaire	Non	De 200 000 € à 350 000 €	48 300 €	8 820 €	35 280 €	4 200 €	201 880 €	295	Lait AOP Soumis à MAN	Avis favorable
39	RFRC060120DT039012	**FROMONT Noémie**	GAEC FROMONT	Principale	Défavorisée	BEFFIA	Non	Non	Adhésion service de remplacement	GPS	Non	De 200 000 € à 350 000 €	39 900 €	7 980 €	31 920 €	- €	240 080 €	315	Lait AOP Non soumis à MAN sous réserve	Avis favorable
39	RFRC060120DT039013	**BONNOT Laëtitia**	GAEC DES TROIS FONTAINES	Principale	Défavorisée	BERSAILLIN	Non	Non	Adhésion groupement d'employeur	GPS	Non	De 100 000 € à 200 000 €	37 400 €	7 480 €	29 920 €	- €	101 370 €	315	Lait AOP Non soumis à MAN	Avis favorable
												Total	**614 800 €**	**117 320 €**	**469 280 €**	**28 200 €**				

Pour la Présidente et par délégation,

Le Vice-président,

Patrick AYACHE

Signé par : Olivier RITZ
Date : 19/05/2020
Qualité : DGA Pôle Stratégie

Pour Ordre : Olivier RITZ

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL 2014-2020 Franche-Comté

Comité régional de programmation du 7 au 11 mai

Dispositif NATURA 2000 7.1.B du PDR FC

											Motivation : d'une part situation d'évolution du périmètre (prioriser création puis modification du périmètre) et d'autre part lien entre acquisition de connaissance et action de gestion (prioriser l'acquisition de connaissance initiale, les études préalables à une action de gestion, les évaluations de l'état de conservation et le suivi d'impact d'une mesure de gestion)		**Etat des connaissances** du site (la révision des documents de référence les plus anciens et les sites où les documents de référence sont les moins aboutis étant prioritaires)		**Présence** d'au moins une **espèce** ou un **habitat** ayant un statut particulier parmi ceux recherchés ou faisant l'objet de l'étude (les habitats et espèces prioritaires au titre de la directive Habitats, Faune, Flore, ainsi que les statuts issus des listes rouges les plus défavorables étant prioritaires).	
											- contexte de **création** de périmètre = 2 pts - contexte de **modification** de périmètre = 1 pt - **autre** contexte = 0 pt	- **étude préalable** à une action de gestion ou **évaluation** d'état de conservation ou **suivi d'impact** d'une mesure de gestion = 2 pts - **autre** cas = 0 pt	- documents **inexistants** = 2 pts - documents datant de **10 ans et plus** = 1 pt - documents datant de **moins de 10 ans** = 0 pt	- documents de référence **incomplets** = 1 pt - documents de référence **complets** = 0 pt	- présence d'**habitat prioritaire** au titre de la directive « habitats, faune, flore » ou liste rouge CR/EN = 2 pts - liste **rouge VU/NT**[1] = 1 pt - **autre** cas = 0 pt	
Département	N° OSIRIS du dossier	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Localisation du projet (commune)	Coût total éligible	Taux d'aide	Montant global subvention	FEADER	ETAT	Autofinancement	Situation d'évolution du périmètre	Lien entre acquisition de connaissance et action de gestion	Ancienneté des documents de référence	Complétude des documents de référence	une espèce ou un habitat ayant un statut particulier	Points totaux
39	rfrc070120dt0390004	Com com Bresse Haute Seille	carto des habitats forestiers	Baume les Messieurs	15 000,00 €	100,00%	15 000,00 €	9 450,00 €	5 550,00 €	0,00 €	0	2	1	1	2	6
Total					15 000,00 €		15 000,00 €	9 450,00 €	5 550,00 €	0,00 €						

Pour la Présidente et par délégation,
Le Vice-président,

Patrick AYACHE

Pour Ordre : Olivier RITZ

Signé par : Olivier RITZ
Date : 19/05/2020
Qualité : DGA Pôle Stratégie

1 : Les catégories de listes rouges traduisent le niveau de menace qui pèse sur les espèces au niveau européen, national ou régional : NT = Quasi menacé, VU = Vulnérable, EN = En danger, CR = En danger critique d'extinction ; la liste rouge de niveau le plus restreint sera utilisé (régionale si elle existe, sinon nationale, etc..) (https://inpn.mnhn.fr/accueil/recherche-( )

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL 2014-2020 Franche-Comté

Comité régional de programmation du 7 au 11 mai

Dispositif NATURA 2000 7.6.C1 (contrats forestiers) du PDR FC

											Etat de conservation de l'espèce ou l'habitat évaluée la plus défavorablement parmi ceux auxquels bénéficie le contrat, à l'échelle du domaine biogéographique (cf. doc rapportage 2013), les moins favorables étant prioritaires	Priorité d'intervention dans le DOCOB	Niveau d'ambition du contrat, la restauration étant prioritaire par rapport à l'entretien et au maintien	Situation de continuité de gestion, les projets s'inscrivant dans la continuité temporelle ou géographique d'un contrat déjà financé étant prioritaires	
											- U2 ou TLT-R à la diminution pour les oiseaux **=** 2 pts **- U1 ou TLTR stable** pour les oiseaux **=** 1 pt - Autres cas **=** 0 pt	- Priorité **1 dans le DOCOB =** 2 pts - **Autres** cas **=** 0 pt	- **Restauration =** 2 pts - **Entretien =** 1 pt - **Maintien =** 0 pt	- Secteur **ayant déjà bénéficié** ou en continuité avec une surface ayant bénéficié d'un contrat Natura 2000 **=** 1 pt - **Autres** cas **=** 0 pt	
Département	**N° OSIRIS du dossier**	**Maître d'ouvrage**	**Intitulé de l'opération**	**Localisation du projet (commune)**	**Coût total éligible**	**Taux d'aide**	**Montant global subvention**	**FEADER**	**ETAT**	**Autofinancement**	**État de conservation**	**Priorité d'intervention dans le DOCOB**	**Niveau d'ambition**	**Situation de continuité de gestion**	**Points totaux**
39	rfrc070620dt0390009	Stracchi Pierre	bois de sénescence	Marigna sur Valouse	10 560,00 €	100%	10 560,00 €	6 652,80 €	3 907,20 €		2	2	1	0	5
Total					**10 560,00 €**		**10 560,00 €**	**6 652,80 €**	**3 907,20 €**	**0,00 €**					

Signé par : Olivier RITZ
Date : 19/05/2020
Qualité : DGA Pôle Stratégie

Pour la Présidente et par délégation,
Le Vice-président,

Patrick AYACHE

Pour Ordre : Olivier RITZ

1 : U2 = Etat de conservation mauvais selon les résultats du rapportage "Article 17" de la directive Habitats-Faune-Flore (92/43/CEE) pour la période 2007-2012 **pour les habitats de l'annexe I et et les espèces de l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore** (http://spn.mnhn.fr/spn_/rapports/arch/)

2 : U1 = Etat de conservation inadéquat selon les résultats du rapportage "Article 17" de la directive Habitats-Faune-Flore (92/43/CEE) pour la période 2007-2012 **pour les habitats de l'annexe I et et les espèces de l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore** (http://spn.mnhn.fr/spn_/rapports/arch/)

3 : TLT-R = tendance à long terme pour la répartition selon les données de rapportage au titre de l'article 12 de la Directive « Oiseaux » (2009/147/CE) pour la période 2008-2012, pour **les espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux,** (https://inpn.mnhn.fr/docs/N2000_EC/f)